Siècles
Revue du Centre d'histoire « Espaces et Cultures »

52 | 2022
La cartographie ecclésiastique

Cartographie des présentations paroissiales entre les diocèses de Bourges et de Limoges à la fin du Moyen Âge (XIIIe- XVIe siècle)

Mapping Parish Presentation Law along the Borders of the Dioceses of Bourges and Limoges in the Late Middle Ages, 13th to 16th Centuries

Étienne Ménager

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/siecles/9375
DOI : 10.4000/siecles.9375
ISSN : 2275-2129

Éditeur
Centre d'Histoire "Espaces et Cultures"

Référence électronique
Étienne Ménager, « Cartographie des présentations paroissiales entre les diocèses de Bourges et de Limoges à la fin du Moyen Âge (XIIIe- XVIe siècle) », *Siècles* [En ligne], 52 | 2022, mis en ligne le 06 juillet 2022, consulté le 28 juin 2025. URL : http://journals.openedition.org/siecles/9375 ; DOI : https://doi.org/10.4000/siecles.9375

Ce document a été généré automatiquement le 28 juin 2025.

Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Cartographie des présentations paroissiales entre les diocèses de Bourges et de Limoges à la fin du Moyen Âge (XIIIe- XVIe siècle)

Mapping Parish Presentation Law along the Borders of the Dioceses of Bourges and Limoges in the Late Middle Ages, 13th to 16th Centuries

Étienne Ménager

1 En septembre 2021, le colloque « Chanoines et moines aux confins du Limousin au Moyen Âge » organisé par le C.R.I.H.A.M.[1], consacré aux communautés monastique et canoniale de Chambon-sur-Voueize et d'Évaux-les-Bains, a souligné la nécessité de s'interroger sur la perméabilité de leurs influences qui, par leur situation géographique, s'étendent dans une zone de bordure entre les diocèses de Bourges, Limoges et Clermont. Cet examen passe notamment par une attention particulière accordée à la géographique ecclésiastique dans laquelle s'insèrent ces deux établissements.

2 S'intéresser à la géographie ecclésiastique est essentiel pour comprendre l'organisation d'un territoire des périodes médiévale et moderne. Au-delà de son rôle proprement cultuel, l'Église fixe des cadres de vie en s'appuyant sur les réseaux paroissiaux et diocésains. En cela, la réforme grégorienne est un tournant puisqu'elle accompagne un mouvement profond de territorialisation de l'Église au cours du XIIIe siècle[2]. La papauté se mue lentement en un État, qui s'étend sur un territoire – entendu, au sens wébérien, comme un espace de projection d'une institution. Florian Mazel estime que les premières cartes du réseau paroissial et diocésain peuvent être dressées à la charnière du XIIIe et du XIVe siècle[3].

3 La participation au colloque « La cartographie ecclésiastique : héritage patrimonial et innovation géomatique » a été motivée par l'étude déjà réalisée d'une petite ville médiévale, Boussac[4], laquelle s'était appuyée sur la méthode dite des « lieux centraux ».

Issu de la géographie allemande, le concept a été mis en pratique pour les villes médiévales en France par les travaux de Charles Higounet puis de Jean-Luc Fray[5]. Cette méthode consiste à hiérarchiser les localités d'un espace en fonction de critères dits « de centralité »[6]. Ainsi, l'étude s'attachait à évaluer le rayonnement de Boussac sur son pays d'alentour, tout en pointant les localités exerçant une influence sur celle-ci. Sur le plan religieux, cette analyse s'enrichit d'un examen du maillage ecclésiastique et des relations entre les institutions ecclésiastiques.

4 Depuis plusieurs années, les techniques de représentations cartographiques, dans le sillon des progrès informatiques, sont sensiblement bouleversées. La réalisation de cartes à partir de logiciels de géoréférencement (SIG) suscite un rapport nouveau entre le support et le contenu. En ce sens, l'*Atlas historique régional (Auvergne, Bourbonnais, Velay)*[7] propose une représentation évolutive de l'espace auvergnat à travers les siècles, en portant l'attention sur les mutations, ce qui nuance le caractère rigide des continuités spatiales. Plus largement, le Massif central est marqué par une volonté de renouveau et d'actualisation cartographique. Sur son autre versant, les membres de l'université de Limoges s'activent eux aussi à la tâche. Un *Atlas historique du Limousin* mené par le C.R.I.H.A.M. est lancé depuis 2014. Son objectif est de rassembler les sources cartographiques, les études et les données relatives à la géographie historique ou à tout phénomène spatialisé en Limousin. Il prend notamment la suite d'un important travail réalisé dans les années 1970 par Robert-Henri Beautier intitulé *Atlas historique du Limousin*, jamais publié. De multiples représentations cartographiques de l'espace religieux figurent dans l'un et l'autre des atlas.

5 Ces projets s'inscrivent dans une tradition épistémologique qui vise à étudier et représenter un espace dans sa totalité, qu'il s'agisse d'un diocèse[8] ou d'une région historique[9]. Dans cette contribution, je souhaite déplacer la fenêtre d'observation sur un espace d'entre-deux. En effet, j'analyse le droit de présentation de paroisses septentrionales du Massif central en bordure de diocèse (Bourges et Limoges) et de province (Berry, Marche et Bourbonnais). Peu étudiée, cette zone de discontinuité territoriale – car scindée par des limites et multipolarisée – met en lumière des rivalités répondant à des stratégies d'acteurs qui s'affranchissent du maillage existant. Dans cet espace interdiocésain plus disputé qu'il n'y paraît au premier abord, il s'agit d'identifier les principaux titulaires du droit de présentation pour mesurer leur influence sur mon terrain d'étude, entre le XIIIe et le XVIe siècle.

6 Seront d'abord présentées les sources mobilisées – à savoir, les *Pouillés de la province ecclésiastique de Bourges* publiés dans les années 1960[10] et des cartes d'époque moderne – et la méthode de travail. Ensuite, l'analyse de la carte proposée mettra en exergue que la géographie locale est marquée par la concurrence entre les titulaires du droit de présentation. Enfin, une confrontation de cette carte avec celles de l'époque moderne permettra de s'interroger quant aux apports et aux limites d'une carte produite à l'aide d'un SIG.

De la source à la carte : précautions méthodologiques

7 Chaînon de base du maillage ecclésiastique, la paroisse est une structure sociospatiale qui rassemble et encadre les fidèles[11]. Cet encadrement s'opère le plus souvent autour d'une église paroissiale, noyau religieux de base[12]. Les paroisses sont régies par un droit de présentation dit droit de patronage. Celui-ci désigne le droit de présenter un clerc

ordonné qui sera chargé d'assurer la *cura animarum*. Ce droit peut être détenu par l'évêque du diocèse, par une autre institution ecclésiastique (par exemple, une abbaye) tout comme par des laïcs, même s'il revient au seul évêque d'instituer canoniquement le curé choisi par le présentateur. Il n'est pas nécessaire qu'il soit détenu par une personne, morale ou physique, ressortissant du même diocèse. Le droit de présentation s'accompagne de la perception d'un bénéfice : chaque titulaire perçoit un revenu pour les paroisses qu'il contrôle. Ainsi, la paroisse désigne autant un territoire que des revenus : contrôler un territoire passe par la perception d'une fiscalité[13].

8 Les droits de présentation figurent dans les registres des *Pouillés*. Les *Pouillés de la province de Bourges* sont donc la source de base de cette étude. Ces registres présentent l'état et le dénombrement de tous les biens et les bénéfices contenus sur une aire géographiquement déterminée et identifiée (une paroisse, un diocèse). Ces écritures grises[14] se présentent sous la forme de relevés fiscaux, lesquels permettent d'étudier les paroisses individuellement et de connaître leurs présentateurs respectifs. Les *Pouillés de la province de Bourges* ont été publiés par Maurice Prou, Jacques de Font-Réaulx et Charles-Edmond Perrin au début des années 1960[15]. L'édition est une compilation de plusieurs registres, souvent parvenus de manière fragmentaire ou recopiés, datés de la fin du Moyen Âge (XIVe siècle) jusqu'au début de l'époque moderne (XVIe siècle). La source analysée par l'éditeur se présente sous la forme d'un tableau, séparé en plusieurs colonnes dont trois retiennent notre attention : le nom de la paroisse, l'établissement concerné ainsi que le patron. Les *Pouillés* s'inscrivent dans le processus de territorialisation du diocèse et de la paroisse consécutif à la réforme grégorienne[16]. L'administration du diocèse par l'évêque passe par des pratiques scripturaires et fiscales : le contrôle des églises est assuré par ces registres.

9 Ainsi, les *Pouillés* permettent d'avoir une vision globale du diocèse. Cependant, pour représenter cartographiquement toutes les mentions présentes dans ces derniers, il convient d'être attentif quant au vocabulaire employé et donc de ne pas seulement tenir la paroisse comme une unité spatiale. En effet, on retrouve les termes de *parochia*, *prioratus* dans le diocèse de Bourges et de *cap(p)elanus*, *prior* dans le diocèse de Limoges. Au terme de *parochia* est d'abord attachée l'idée d'une communauté, constituée autour de relations personnelles entre le curé et les fidèles, à la manière de l'évêque et de son rapport au diocèse[17]. Puis, à partir du XIIIe siècle, la *parochia* tend à désigner aussi un territoire avec des contours plus ou moins délimités et auquel une communauté appartient. Dans le diocèse de Limoges, *cap(p)elanus* renvoie à une église paroissiale. On retrouve l'emploi d'un vocabulaire similaire dans l'espace méridional, comme dans le diocèse de Cahors[18].

10 Les termes *parochia/capelanus* semblent être employés pour qualifier une entité paroissiale tandis que *prioratus/prior* renvoient à un prieuré qui peut parfois être un prieuré-cure. De même qu'en Quercy, l'association entre *capellanus* et *prior* n'est pas systématique mais très fréquente. Il s'agit d'une séparation des revenus, même si la charge des âmes reste assurée par un seul individu. La distinction entre édifices dénommés *cappelanus* et *prior* est le plus souvent une distinction théorique et l'église du prieuré-cure accueille les paroissiens. Pour autant, certaines situations sont plus complexes. Au nord-est du diocèse de Limoges, le prieuré-cure de Boussac-les-Églises est désigné dans le *Pouillé* comme « *cappelanus de Bossiaco ecclesiarum* » à la présentation d'Évaux[19]. Sur place, deux édifices sont juxtaposés à quelques mètres l'un de l'autre : la chapelle Notre-Dame et l'église Saint-Martin. Curieusement, c'est la chapelle du prieuré

qui supporte le clocher paroissial. Il y a donc deux édifices distincts : l'église Saint-Martin qui accueille les paroissiens et la chapelle prieurale Notre-Dame. Une galerie reliait les deux édifices, preuve qu'ils ne fonctionnaient pas comme des vases clos[20]. En définitive, l'analyse du vocabulaire employé dans ces registres de fiscalité est à approfondir par des comparaisons et des études de cas.

11 La carte proposée ci-après a été réalisée de la façon suivante. D'une part, les informations contenues dans le registre des *Pouillés* ont été saisies dans un tableur Excel. D'autre part, l'étude de la collection *Paroisses et communes de France*[21] a permis de reconstituer, autant que faire se peut, les limites des paroisses d'Ancien Régime, par la création d'une couche vectorielle dans le logiciel QGIS. Ensuite, j'ai fait correspondre les informations des registres saisies dans Excel avec les paroisses ainsi reconstituées. Bien que les limites de paroisses ne soient pas immuables et qu'elles aient pu changer au cours des siècles, le choix a été fait de rapprocher ces deux types de données. À la fin du Moyen Âge, le réseau paroissial est fixé et les changements survenus à l'époque moderne sont minimes dans la région.

12 Pour pouvoir effectuer des comparaisons, j'ai également utilisé des cartes d'époque moderne. D'abord, deux cartes qui représentent la partie méridionale du diocèse de Bourges, datées de 1678, réalisées par Guillaume Sanson (1633-1703), fils de Nicolas Sanson – tous deux cartographes au service du roi. Ces cartes sont conservées à la Bibliothèque nationale de France[22]. Enfin a été mobilisée une carte du diocèse de Limoges datée de 1742 et dédiée à l'évêque de Limoges Antoine de Charpin de Genetines[23], réalisée par Jean-Baptiste Molin, géographe ordinaire du roi.

Tour d'horizon d'un espace disputé

[Fig. 1] Les présentations des paroisses entre les diocèses de Bourges et Limoges (XIIIe-XVIe siècles).

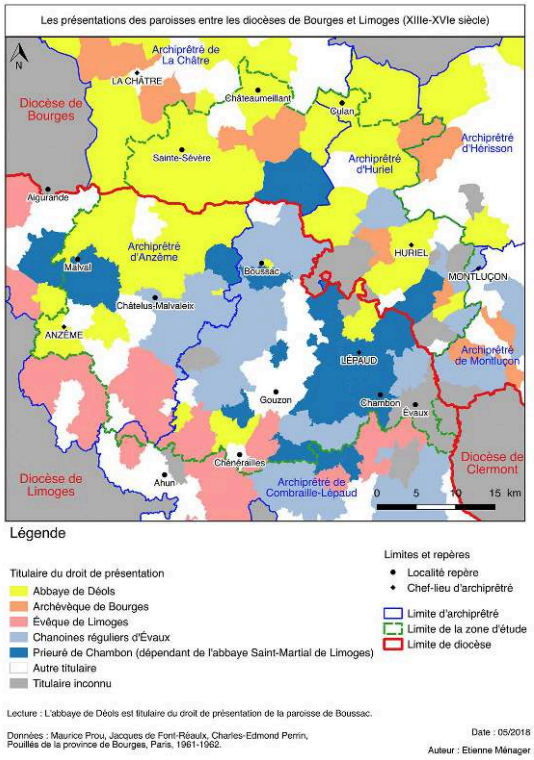

13 La carte obtenue (Fig. 1) donne à voir la présentation des paroisses situées entre les diocèses de Bourges et de Limoges à la fin du Moyen Âge et au début de l'époque moderne. Chaque droit de présentation est tenu dans la majorité des cas par une abbaye, un prieuré, l'évêque, ou l'archevêque de Bourges. La carte couvre l'ensemble des paroisses comprises dans six archiprêtrés : Combraille et Anzême pour le diocèse de Limoges et Huriel, Montluçon, Hérisson et La Châtre pour le diocèse de Bourges. La couleur attribuée à chaque paroisse correspond à l'établissement qui possède le droit de présentation.

14 Trois titulaires se détachent nettement : l'abbaye bénédictine de Déols, le prieuré de Chambon et les chanoines réguliers d'Évaux. Ces trois établissements concentrent à eux seuls plus de la moitié des présentations dans les six archiprêtrés. L'abbaye de Déols, sous influence clunisienne, située à côté de Châteauroux, est très implantée au nord-ouest de notre zone et dans le sud du diocèse de Bourges. Le prieuré de Chambon, dépendant de l'abbaye Saint-Martial de Limoges, et les chanoines réguliers d'Évaux, couvrent quant à eux le sud-est. J'ai réalisé une étude statistique des présentations des édifices paroissiaux dans un rayon d'une petite trentaine de kilomètres autour de Boussac. Le tableau ci-dessous et la carte rassemblent les résultats de cette analyse.

[Fig. 2] La répartition des présentations des édifices paroissiaux dans un rayon d'une trentaine de kilomètres autour de Boussac à partir du *Pouillé* de 1317.

Présentation	Valeur réelle	Valeur en %
Abbayes bénédictines	53	46 %
Chambon	16	14 %

Déols	37	32 %
Chanoines réguliers	24	21 %
Évaux	18	16 %
Bénévent – Aureil	4	3 %
Autres patrons	39	34 %
Évêque – Archevêque	7	6 %
TOTAL	116	100 %

15 Trois limites figurent sur la carte produite. La première, de couleur rouge, sépare les deux diocèses qui s'étendent sur le territoire étudié. Limoges et Bourges se partagent la quasi-totalité de la zone concernée en occupant respectivement la moitié sud-ouest et nord-est de la carte. À un échelon inférieur, sont représentées les limites des archiprêtrés étudiés avec leur chef-lieu. Pour plus de lisibilité, le maillage paroissial étant particulièrement resserré, celui-ci n'apparaît pas. Ceci permet tout de même de faire ressortir les zones où un établissement est le principal titulaire du droit de présentation. Seuls figurent les principaux titulaires, également pour plus de lisibilité, en raison de leur nombre important. C'est pourquoi la plage a été réduite à sept couleurs : une spécifique pour chacun des cinq titulaires principaux (l'abbaye de Déols, les chanoines réguliers d'Évaux, le prieuré de Chambon, l'archevêque de Bourges et l'évêque de Limoges), blanche pour l'ensemble des autres titulaires, et grise pour les paroisses dont le titulaire du droit de présentation est inconnu ou situées en dehors des archiprêtrés concernés.

16 Dans la zone étudiée (en pointillés verts sur la carte), 77 cures sont à la présentation d'une abbaye, d'un prieuré ou d'un chapitre, ce qui représente à peu près les deux tiers des présentations (67 %). Trois établissements ecclésiastiques concentrent la plupart des présentations. Parmi les abbayes bénédictines, l'abbaye de Déols domine largement, avec 37 présentations sur un total de 53 (32 % du total). Le prieuré de Chambon en comptabilise 16 (14 % du total). Chez les chanoines réguliers, le chapitre d'Évaux se détache nettement, avec 18 nominations sur 24 (16 % du total). Ces trois établissements concentrent à eux seuls un total de 61 présentations sur 116 (62 % du total). Les autres nominations sont tenues, pour la majeure partie, par l'évêque de Limoges ou l'archevêque de Bourges.

17 Le tableau (Fig. 2) et la carte (Fig. 1) présentent un espace interdiocésain disputé entre Berry et Limousin. D'un côté, l'abbaye de Déols étend son influence dans le diocèse de Bourges et à l'intérieur du diocèse de Limoges ; tandis que, de l'autre, l'évêque et l'abbé de Saint-Martial de Limoges entendent encore consolider leurs prérogatives sur les paroisses situées à l'extrémité du diocèse par l'intermédiaire de leurs présentations respectives et de celles des chanoines réguliers d'Évaux. Le prieuré de Chambon et le chapitre d'Évaux, situés à quelques kilomètres l'un de l'autre, comptabilisent 34 présentations. Par l'intermédiaire de l'abbaye, les sires de Déols souhaitent avoir une influence double sur les territoires conquis au sud du Berry et en terre marchoise[24]. Pour Guy Devailly, ceci exprime la volonté de se détacher de l'influence de l'archevêque :

> L'immense majorité des paroisses situées sur le territoire des sires de Déols appartenaient à la célèbre abbaye. Les princes, par cette politique, voulaient renforcer l'unité de leur principauté en lui donnant un véritable chef religieux[25].

18 Citons par exemple, sur la carte, les paroisses de Sainte-Sévère, Châteaumeillant et Boussac, sièges de seigneuries appartenant jusqu'au milieu du XIIIe siècle à cette dernière famille.

19 Le chapitre d'Évaux possède la plupart de ses patronages dans la région et s'étend aussi vers le sud, entre Marche et Combraille ainsi qu'à l'est, en Bourbonnais. Quant à Chambon, lorsque les patronages ne sont pas tenus par le prieuré, c'est qu'ils le sont directement par l'abbaye-mère Saint-Martial de Limoges.

20 Les confins diocésains apparaissent comme les terrains privilégiés de la compétition entre voisins où chaque acteur marque son autorité. L'évêque de Limoges, par ses relations privilégiées avec Évaux et Chambon, entend affirmer son contrôle aux limites du diocèse. Cette partie éloignée de la cité épiscopale est le « terrain de chasse » privilégié de l'abbaye de Déols qui concentre les patronages dans la région, jusqu'au nord, autour de Châteauroux.

Quelles limites et quels apports d'une carte produite à l'aide d'un SIG ?

21 À ce stade, il est nécessaire de s'interroger sur la justesse des tracés restitués et plus largement sur les apports et les limites de la carte proposée. Pour cela, il faut la confronter

- aux cartes réalisées sous l'Ancien Régime :
  - le diocèse de Limoges cartographié par Jean-Baptiste Molin en 1742 ;
  - le diocèse de Bourges cartographié par Guillaume Sanson, partie sud-est (1678) ;
  - le diocèse de Bourges cartographié par Guillaume Sanson, partie sud (1678) ;
- et à celle produite par Robert-Henri Beautier dans le cadre de l'*Atlas régional du Limousin*[26].

22 La différence principale concerne la localisation des chefs-lieux de paroisse et des limites de diocèse.

23 Les cartes produites sous l'Ancien Régime présentent un ensemble de figurés qui servent à distinguer les unités urbaines en fonction de leur taille : grande ville, ville, bourg, chef-lieu de paroisse, établissement religieux. Dans la zone qui nous intéresse, ces figurés permettent de repérer les chefs-lieux de paroisses. Ce n'est pas le cas des villes de plus grande taille, qui sont découpées en plusieurs paroisses urbaines. Ainsi, le maillage paroissial se devine à partir du chef-lieu, ce qui permet d'avoir un aperçu de la densité de clochers paroissiaux par archiprêtré et de déterminer la superficie moyenne d'une paroisse. Il serait intéressant de mettre ces éléments en perspective avec des données démographiques pour étudier le taux d'encadrement.

[Fig. 3] Proposition de reconstitution des limites des archiprêtrés de La Châtre, Huriel, Hérisson, Montluçon, Anzême et Lépaud à l'aide d'un SIG. Cartographie Étienne Ménager, mai 2018)

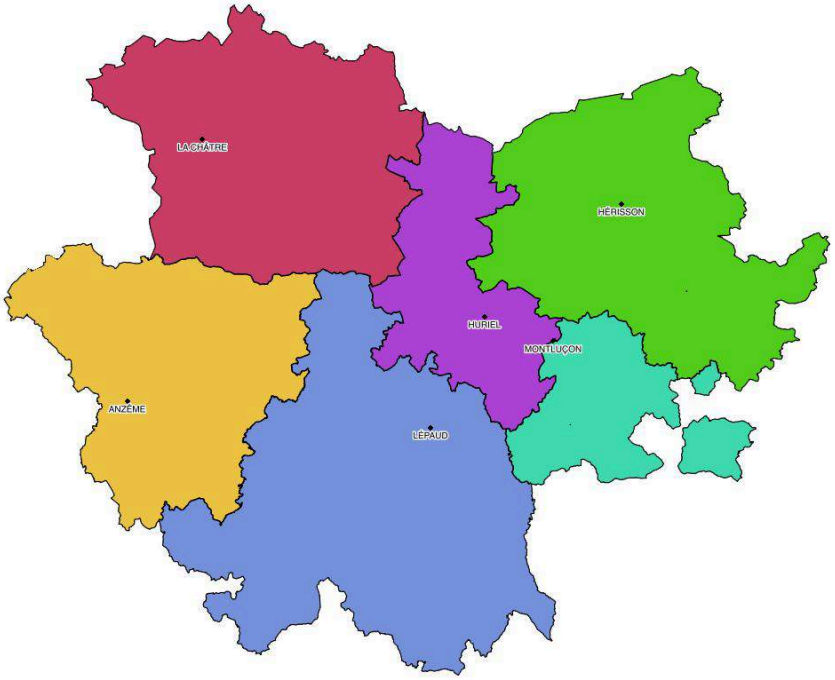

24 À partir des cartes à notre disposition, il convient d'interroger la précision des limites des archiprêtrés en comparant les tracés entre cartes anciennes et contemporaines. Dans le diocèse de Bourges, nous constatons que la forme des archiprêtrés de La Châtre et d'Huriel est similaire à celle obtenue à partir de la couche du SIG. L'archiprêtré de Montluçon, bien qu'étant incomplet (paroisses non mentionnées dans les *Pouillés*), semble avoir une forme similaire à celle dessinée par Guillaume Sanson. Toutefois, la modélisation proposée de l'archiprêtré d'Hérisson ne correspond pas au tracé figurant sur la carte de ce dernier.

25 Le cas du diocèse de Limoges est plus complexe. Si la forme de l'archiprêtré d'Anzême est similaire à la carte de Jean-Baptiste Molin (1742), ce n'est pas le cas de l'archiprêtré de Combraille-Lépaud. En effet, les parties septentrionale – au contact de l'archiprêtré d'Huriel et de La Châtre – et orientale de l'archiprêtré ne correspondent pas à la limite qui a été tracée. Et pour cause : la carte ancienne présente une projection différente de la nôtre. Les paroisses localisées au nord et à l'est sont « mal situées ». Par exemple, au nord de l'archiprêtré, les paroisses de Saint-Marien, Saint-Pierre-le-Bost et Boussac-Bourg sont placées à l'est de Boussac alors qu'elles se situent au nord ! Ainsi, l'excroissance au nord-est de l'archiprêtré correspond à la pointe septentrionale de l'archiprêtré que j'ai cartographié. Le cartographe moderne semble avoir adopté une projection depuis Limoges qui déforme les bordures du diocèse. Finalement, c'est la carte de Robert-Henri Beautier qui apparaît la plus proche de la nôtre puisque les limites tracées se superposent avec celles que nous avons obtenues.

26 Toutefois, l'ensemble des limites qui figurent sur les cartes sont à prendre avec précaution. En effet, à l'époque médiévale comme à l'époque moderne les limites ne sont pas établies de manière aussi précise que le veut notre perception contemporaine

du tracé linéaire. De plus, les informations à notre disposition pour établir ces limites datent au plus tôt du début de l'époque moderne (XVIe siècle). À la fin du Moyen Âge, la restitution du parcellaire paroissial est particulièrement difficile. Néanmoins, la délimitation des paroisses est bien engagée aux XIIe et XIIIe siècles, surtout pour les paroisses frontalières de diocèses.

27 À partir du XIIIe siècle, le processus de territorialisation est en marche. Les conflits autour des limites et des juridictions, constatés par les historiens, montrent que le maillage se précise à l'échelle locale voire micro-locale. Les bornes, chemins et cours d'eau servent à fixer un tracé linéaire, qui n'en demeure pas moins mouvant. En effet, bien que les contours soient globalement fixés, des travaux récents ont montré que d'interminables réajustements mineurs sont effectués, même après l'instauration du réseau communal par la Révolution française.

28 Le tracé proposé ne permet donc de se faire qu'une idée de l'emprise spatiale des titulaires des présentations. Celui-ci doit être affiné à l'aide des sources disponibles (comme les actes de la pratique) tant pour l'époque médiévale que pour l'époque moderne. À titre d'exemple, les registres paroissiaux, par l'uniformité de leur conservation à partir du XVIIe siècle, permettent de lister tous les villages et hameaux rattachés à une paroisse. Même si le tracé linéaire des paroisses n'est pas mentionné, il est toutefois possible de pointer les lieux-dits qui vacillent de part et d'autre des limites paroissiales. L'étude de ces « territoires alternatifs » vient contredire l'idée d'une imperméable conservation des limites médiévales des paroisses, dont on a longtemps voulu voir les prémices au cours du Premier Moyen Âge.

29 La carte réalisée propose une représentation pleine de l'espace, à la différence des autres cartes sur lesquelles apparaissent des figurés linéaires et ponctuels. Il a été choisi de réaliser des aplats de couleur dans le but de représenter l'étendue de l'emprise territoriale supposée des principaux présentateurs, ce que nous n'aurions pas montré si nous avions indiqué le titulaire du droit de présentation par un figuré ponctuel (ex : cercle de couleur).

30 Finalement, il apparaît que la méthode retenue pour cet exercice correspond à une approche régressive de l'espace pour ce qui concerne les limites paroissiales. Faute de mieux, elle ne permet de donner qu'une ligne directrice.

Conclusion : (dé)centrer le regard

31 En 1960, Jacques de Font-Réaulx soulignait le vide historiographique que venait de combler François de Dainville par la parution de son ouvrage *Cartes anciennes de l'Église de France*, quatre ans plus tôt. Selon lui le diocèse d'Ancien Régime présente une « fixité qui le rend bien propre à la cartographie[27] », mais il déplorait que « la cartographie diocésaine ne suive point l'élan de l'édition des *Pouillés*[28] ». Pour lui, la référence aux *Pouillés* est « une règle constante des faiseurs de cartes » et celle que nous avons réalisée ne déroge pas à la règle. Son mode de réalisation, automatique et géométrique, ne laisse que peu de place à l'approximation. Les cartes produites sous l'Ancien Régime servaient à situer et à se repérer rapidement, raison pour laquelle sont indiqués les massifs montagneux, les cours d'eau ainsi que les grandes étendues forestières. La carte proposée dans cette contribution s'inscrit dans une démarche visant à localiser et délimiter avec exactitude les espaces étudiés et à représenter des influences, des

appartenances. Bien qu'elle ne puisse se substituer à un texte explicatif, la carte est un support pédagogique utile qui permet à l'historien de suivre plus facilement le raisonnement. Pour celui qui la conçoit, c'est un exercice qui demande une capacité de synthèse et de la clarté, dans la recherche et la classification des données d'abord, dans l'organisation de la carte ensuite.

32 Force est de constater que ce que nous venons de proposer n'est que l'ébauche d'une réflexion. En effet, ces maigres observations et balbutiements constituent un point de départ vers une analyse approfondie de cet espace de confins, entre Berry, Marche et Bourbonnais, au cours du second Moyen Âge (XIe-XVIe siècle). En nous intéressant à la construction du territoire et aux pratiques spatiales, nous espérons bien proposer de nouveaux éclairages, en particulier pour ses problématiques liées à sa position tantôt périphérique, marginale, en tout cas en retrait des grands centres urbains et capitales diocésaines de cet espace de confins[29].

NOTES

1. Centre de Recherche Interdisciplinaire en Histoire, histoire de l'Art et Musicologie – UR 15507, université de Limoges et université de Poitiers. Actes en cours de publication.

2. Michel Lauwers, Laurent Ripart, « Représentation et gestion de l'espace dans l'Occident médiéval (Ve-XIIIe siècle) », dans Jean-Philippe Genet (dir.), *Rome et l'État moderne européen, Actes du colloque international (Rome, 31 janvier-2 février 2002)*, Rome, École Française de Rome, 2007, p. 137-144, 164-171.

3. Florian Mazel, *L'évêque et le territoire. L'invention médiévale de l'espace (Ve-XIIIe siècle),* Paris, Le Seuil, 2016, p. 25.

4. Boussac, ch.-l. de canton, arr. de Guéret, dép. de la Creuse. Étienne Ménager, *Une « petite ville » au Moyen Âge : Boussac. Étude de centralité urbaine* (dir. Jean-Luc Fray), mémoire de master 2, Clermont-Ferrand, Université Clermont Auvergne, 2018.

5. Charles Higounet, « Centralité des petites villes et bastides dans l'Aquitaine médiévale », dans Jean-Pierre Poussou et Philippe Loupès (dir.), *Les petites villes du Moyen Âge à nos jours*, Paris-Bordeaux, CNRS-PUB, 1987, p. 41-48. Jean-Luc Fray, *Villes et bourgs de Lorraine. Réseaux urbains et centralité au Moyen Âge*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2006.

6. Ces critères peuvent être de nature politique et militaire, cultuelle et culturelle, économique ou relationnelle. Plus ils sont nombreux et diversifiés, plus le rayonnement de la localité est intense et étendu. Voir J.-L. Fray, *Villes et bourgs [...]*., p. 51-147.

7. Projet cartographique du Centre d'Histoire « Espaces et Cultures » (C.H.E.C).

8. Michel Aubrun, *L'ancien diocèse de Limoges, des origines au milieu du XIe siècle*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif central, 1981.

9. Guy Devailly, *Le Berry du Xe siècle au milieu du XIIIe. Étude politique, religieuse, sociale et économique*, Paris, Mouton, 1973 ; René Germain, *Les campagnes bourbonnaises à la fin du Moyen Âge*, Clermont-Ferrand, Institut d'Études du Massif central, 1997 ; François Michaud-Fréjaville, *Économie et vie rurales en Berry à la fin du Moyen Âge*, thèse d'État, Paris, 1997 ; David Glomot, *« Héritage de serve condition ». Une société et son espace. La Haute-Marche à la fin du Moyen Âge,* Limoges, PULIM, 2013.

10. Maurice Prou, Jacques de Font-Réaulx, Charles-Edmond Perrin, *Pouillés de la province de Bourges*, Paris, Imprimerie nationale, 1961-1962.

11. Catherine Vincent, *Église et société en Occident (XIIIe-XVe siècles)*, Paris, Armand Colin, 2009, p. 109.

12. Emmanuelle Charpentier, *Les campagnes françaises à l'époque moderne* , Paris, Armand Colin, 2021, p. 16.

13. Michel Lauwers, « Paroisse, paroissiens et territoire. Remarques sur *parochia* dans les textes latins du Moyen Âge », *Médiévales*, nº 49, 2005, p. 11-32 [En ligne] DOI : https://doi.org/10.4000/medievales.1260.

14. Arnaud Fossier, Johan Petitjean, Clémence Revest, *Écritures grises. Les instruments de travail des administrations, XIIe-XVIIe siècle*, Paris-Rome, École des Chartes et École française de Rome, 2019.

15. M. Prou, J. de Font-Réaulx, C.-E. Perrin, *Pouillés [...].*

16. Michel Lauwers et Florian Mazel, « Le *dominium* universel de l'Église », dans Florian Mazel (dir.), *Nouvelle histoire du Moyen Âge*, Paris, Seuil, p. 321-334.

17. M. Lauwers, « Paroisse, paroissiens [...] » art. cit., p. 15-30.

18. Florent Hautefeuille, « La délimitation des territoires paroissiaux dans les pays de moyenne Garonne (Xe-XVe siècles) », *Médiévales*, nº 49, 2005, p. 73-88 [En ligne] DOI : https://doi.org/10.4000/medievales.1290.

19. M. Prou, J. de Font-Réaulx, C.-E. Perrin, *Pouillés [...]*, p. 482.

20. Le cas des prieurés-cures est encore un champ à explorer. *Voir* Joséphine Moulier, « Prieurés et prieurés-cure dans les Monts du Cantal à la fin du Moyen Âge (XIIIe-XVIe siècles) », *Les cahiers de Léoncel,* nº 130, 2020, p. 97-108.

21. Christian Poitou, Jean-Pierre Bardet, Claude Motte, *Paroisses et communes de France : dictionnaire d'histoire administrative et démographique. Cher*, Paris, CNRS Éditions, 1993 ; C. Poitou, J.– P. Bardet, C. Motte, *Paroisses et communes [...] Indre*, Paris, CNRS Éditions, 1997 ; C. Poitou, J.– P. Bardet, C. Motte, *Paroisses et communes [...] Creuse*, Paris, CNRS Éditions, 2000.

22. BnF, CPL GE DD-2987 (320) : diocèse de Bourges, collection d'Anville, 1678.

BnF, CPL GE DD-2987 (321) : diocèse de Bourges, collection d'Anville, 1678.

23. A. D. de la Haute-Vienne, 1 G 716 : cartes du diocèse de Limoges, 1742-1773. Un second exemplaire est daté de 1773.

24. « Carte de la réforme grégorienne en Berry », G. Devailly, *Histoire du Berry,* Toulouse, Privat, 1995, p. 107.

25. G. Devailly, *Le Berry [...].*, p. 372.

26. « L'organisation ecclésiastique séculière en 1315 dans le diocèse de Limoges », Cartes consacrées à l'époque médiévale, *Atlas Bautier*.

27. Jacques de Font-Réaulx, « L'atlas des diocèses de France », *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 118, 1960, p. 191-198.

28. *Ibid.*

29. Thèse en cours : Étienne Ménager, *Entre Berry, Marche et Bourbonnais : construction des territoires et dynamiques spatiales dans une société féodale (XIe-XVIe siècle)*, dir. Damien Carraz, Toulouse, Université Toulouse Jean Jaurès, TESC – FRAMESPA.

RÉSUMÉS

Résumé : Au nord du Massif central, dans un espace rural marqué par la présence de limites religieuses et politiques, interroger la cartographie ecclésiastique au travers du droit de présentation paroissial revient à mettre en exergue des luttes d'influences entre divers acteurs. Celles-ci sont représentatives des liens entretenus entre l'espace étudié et les centres diocésains de Bourges et Limoges. Cette étude propose de centrer le regard sur un espace qui a toujours été cartographié par l'historiographie comme un agrégat de périphéries. L'auteur invite à dépasser cette vision au travers d'une réflexion sur la continuité spatiale dans un espace de discontinuité territoriale.

Abstract: In the northern *Massif Central*, a rural area marked by religious and political boundaries, questioning ecclesiastical cartography from the angle of parish presentation law highlights the struggles of influence between various actors. These are representative of the relations between the area studied and the diocesan centers of Bourges and Limoges. This study proposes to focus on an area that has always been perceived and mapped as a set of borders. The author suggests moving beyond this vision through a consideration of spatial continuity in a space of territorial discontinuity.

INDEX

Mots-clés : limites, diocèse, confins, histoire spatiale, ruralité, centralité, sources ecclésiastiques, relations de pouvoirs
Keywords : limits, dioceses, area history, centrality, Massif Central, Berry, Marche, Bourbonnais, Late Middle Ages, modern area, 16th century
Index géographique : Bourbonnais, Massif central, diocèse de Limoges, diocèse de Bourges, Marche
Index chronologique : XIIIe siècle, XVe siècle, XIVe siècle, XVIe siècle

AUTEUR

ÉTIENNE MÉNAGER

https://idref.fr/269399739
Professeur agrégé d'histoire, doctorant en histoire médiévale, FRAMESPA, « France, Amériques, Espagne – Sociétés, pouvoirs, acteurs », Université Toulouse – Jean Jaurès et CNRS, UMR 5136.